



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf du mois de mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Frédéric NEGRI - Christian ROTH - Henri ROTH - Marc VALKER

Monsieur Henri ROTH est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 3 avril 2017 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1/ REHABILITATION DE LA GRANGE 4 RUE DES DAMAS ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Rapporteur : Christian ROTH

La commission d'ouverture des plis des marchés à procédure adaptée s'est réunie le mercredi 24 mai 2017 pour ouvrir les plis des entreprises qui ont répondu à la consultation concernant la réhabilitation de la grange au 4 rue des Damas et des travaux d'aménagement du centre bourg.

Le rapport de la commission a été remis sur table.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider le choix des entreprises mieux disantes retenues par la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Maire et l'architecte à négocier avec les deux entreprises mieux disantes de chaque lot conformément à l'article 6 du règlement de la consultation,
- d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour obtenir le maximum de subventions afin de réaliser dans les meilleures conditions cette opération,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

2/SUBVENTIONS FRANCAS 2017

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Dans le cadre du partenariat Commune/Club Vacances/Francas, il avait été décidé d'allouer une subvention aux Francas lors du BP 2017.

Le montant de la subvention n'étant pas connu au moment du BP, il convient de voter le montant de 8 491 €.

Le Conseil Municipal décide à **14 voix pour**:

- de valider le montant de la subvention,
 - d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.
- Jean-Philippe LAURENT ne prend pas part au vote.

3/EMPLOIS SAISONNIERS 2017

Rapporteur : Patrice VERNIER

A la clôture de réception des candidatures pour les emplois saisonniers, 14 candidatures ont été reçues en mairie. Pour rappel, seulement 10 postes sont ouverts.

Coût d'une semaine pour un emploi : 585 € charges comprises.

Liste des candidats (par ordre de réception en mairie) :

NOM et PRENOM	DATE RECEPTION CANDIDATURE
MANNA Pauline	3 février 2017
CAILLY Emmanuelle	22 février 2017
PHILIPPON Manon	1 ^{er} mars 2017
HENNEQUIN Eva	14 avril 2017
BAENA Nicolas	26 avril 2017
MOINE Laura	28 avril 2017
JARDOT Océane	28 avril 2017
DENAJAR Maéva	3 mai 2017
DARPHEUILLE Téo	10 mai 2017
WIEDMANN Emmanuel	13 mai 2017
LAURENT Léa	19 mai 2017
ETALON Clément	19 mai 2017
PARRAIN Charlotte	20 mai 2017
CUENCA Pauline	20 mai 2017

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider les 14 postes,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

4/DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE DU BEL ENDROIT

Rapporteur : Christian ROTH

La réalisation du document d'arpentage effectué dans le cadre de la vente de la partie nord de la parcelle section E numéro 47 « Les Vignes du Bel Endroit » à M. STARCK Willy et Mme BENSELIGHI Anne Marie a mis en évidence une partie de terrain du domaine public (4 m²) de la rue du Bel Endroit située derrière le mur de la propriété cadastrée Section E numéro 148 appartenant à M. STARCK Willy et Mme BENSELIGHI Anne Marie.

La dite partie de terrain est située en dehors de l'alignement général de la voirie du Bel Endroit, il est proposé au Conseil Municipal de déclasser du domaine public la surface de 4 m² située à l'intérieur du mur de clôture de la propriété. Une fois déclassée, cette partie serait à céder à M. STARCK Willy et Mme BENSELIGHI Anne Marie sur la base du prix de 15 € du m² (terrain d'aisance).

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition, les frais inhérents à ce déclassement et à la vente étant à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider cette proposition,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

5/VENTE TERRAIN

Rapporteur : Marc VALKER

Monsieur VERNEREY souhaite acquérir la parcelle C 965 en « derrière les creux » (voir plan ci-joint). La parcelle est d'une contenance de 8.10 ares.

Le prix proposé est de 3000€/ha, soit 243€ pour la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- de vendre cette parcelle à Monsieur VERNEREY,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

6/DEVENIR DES PROPRIETES DES BIENS VACANTS SANS MAITRE ET LEGS

Rapporteur : Marc VALKER/Christian ROTH

Le conseil municipal doit prendre une décision concernant le devenir des propriétés :

- Biens vacants sans maître, des propriétés CHAPPUIS/SANGLARD et AMSTUTZ/VERMEILLE,
- Legs BELEY Lina.

PARCELLE	SITUATION	SURFACE	CHAMPS OU FORÊT	PROPOSITION DES COMMISSIONS
A-134	Sous la Grilotte	27.20 ares	Friche	A conserver (proximité zone constructible)
C-109	Chenevière chemin d'Hérimoncourt	4.50 ares	Prés	A vendre à un voisin
C-121	Chenevière chemin d'Hérimoncourt	2.00 ares	Prés	A vendre à un voisin
D-261	La Pale	1.98 ares	Champ	A vendre (agriculteur en place)
D-262	La Pale	7.22 ares	Champ	A vendre (agriculture en place)
A-585	A la Goulaie	14.80 ares	Forêt	A conserver pour échange
B-540	Forêt au Lard	11.00 ares	Forêt	A vendre ou échanger à un voisin
B-521	Forêt au Lard	6.60 ares	Forêt	A vendre à un voisin
B-517	Forêt au Lard	22.00 ares	Forêt	A vendre ou à échanger à un voisin
B-119	Combe du Magny	25.20 ares	Forêt	A conserver
B-130	Combe du Magny	74.70 ares	Forêt	A conserver pour échange
B-454	Planche brulée	4.33 ares	Forêt	A vendre ou à échanger à un voisin
D-158	La Perrerot	15.55 ares	Champ	A vendre (agriculteur en place)
D-161	La Perrerot	14.95 ares	Champ	A vendre (agriculteur en place)
E-2	Rue de l'Etang « Les Vignes du Bel Endroit »	3.55 ares	UE	A conserver
E-82	« A Raingi »	23.10 ares	AU	A conserver
AC-77 AC-78 AC-79	16 rue de l'Etang « Au village »	13.55 ares 11.45 ares 13.53 ares	UE	A conserver
E-47	Rue de l'Etang « Les Vignes du Bel Endroit »	10.20 ares	UE-N	A conserver après régularisation Starck

Le Conseil Municipal décide à **14 voix pour** :

- de valider les propositions faites sauf, pour la propriété C-121 qui sera proposée à la vente aux voisins,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Henri ROTH ne prend pas part au vote.

7/TRAVAUX FORESTIERS

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit prendre une décision concernant l'attribution du contrat d'entretien et travaux 2017 de la forêt de Vandoncourt.

Deux propositions vous sont fournies :

Devis ONF
Devis société Goberville

10 220 euros HT
8 103 euros HT

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de retenir la proposition de l'ONF,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

8/SOUSSIONS PARCELLES ONF

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit prendre une décision concernant la mise en soumission de différentes parcelles de forêt auprès de l'ONF.

Voir pièces jointes.

Le Conseil Municipal décide à

- **15 voix pour** :
- de ne pas soumettre les parcelles B264-265 à l'ONF,
- de ne pas borner les parcelles C231 et E67 et ne pas les soumettre à l'ONF,
- **12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions** :
- de soumettre la parcelle B460 à l'ONF,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

9/REGLEMENTATION POUR L'UTILISATION DES DOMAINES COMMUNAUX

Rapporteur : Marc VALKER

Le conseil municipal doit prendre une décision concernant la mise en place d'une réglementation pour l'utilisation des domaines communaux pour le stockage du bois.

Ci-joint un modèle de règlement et un modèle de formulaire de demande.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider le modèle et le règlement joints,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

10/AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Rapporteur : Marc VALKER

Après réunion avec les Architectes des bâtiments de France et réalisation d'un devis avec les prescriptions demandées par les ABF pour percevoir l'éventuelle subvention.

	PRIX 2016	PRIX 2017 ACTUALISE	DEVIS ABF
PRIX HT	17 853.20€	18 892.42€	42 188.47€
SUBVENTION 25%			10 547.11€
PRIX TTC	21 423.84€	22 670.90€	50 626.16€
COUT POUR COMMUNE		22 670.90€	40 079.05€
DIFFERENCE			+ 17 408.15€

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de reporter ce rapport au prochain conseil municipal avec plans et documentation.

11/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : Patrice VERNIER

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 75 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et trois représentants de PMA.

La personne désignée à la CLECT doit être membre du conseil municipal. La commune dispose de la possibilité de désigner son représentant au sein de cette commission soit par élection au sein de son conseil municipal, soit par nomination par le maire.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'élire Patrice VERNIER comme représentant à la CLECT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

12/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE AVEC DASLE

Rapporteur : Brigitte COTTIER

Comme chaque année, la Mairie de Dasle a envoyé un courrier ainsi qu'un avenant à la convention concernant la restauration scolaire. Il s'agit en outre des nouveaux tarifs fixés à effet du 1^{er} janvier 2017. A savoir : 2.30€/enfant et 0.34€/ pour les adultes accompagnateurs.

Pour mémoire tarifs 2016 :

- 2.20 € pour les enfants,
- 0.33 € pour les adultes accompagnateurs.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de renouveler la convention avec Dasle,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

13/ CONVENTION POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES/CD 25

Rapporteur : Brigitte COTTIER

Le Conseil départemental soutient la lecture dans le département et propose un accompagnement de la Médiathèque départementale. Grâce à ces services, les communes peuvent bénéficier de prêts de documents, d'aides techniques et de conseils, de formations destinées aux bibliothécaires, de soutien à l'action culturelle et d'aides à la constitution de réseaux de bibliothèques.

La Commune est déjà signataire d'une convention avec le Conseil départemental depuis 2008. Une nouvelle convention est proposée.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

14/ CONVENTION FOYER DES JEUNES/COMMUNE

Rapporteur : Brigitte COTTIER

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention qui sera signée conjointement par le maire de Vandoncourt, le président du foyer des jeunes, chaque membre de l'association du foyer des jeunes et si ce dernier est mineur par un de ses parents.

De plus, avant chaque soirée, tout nouvel occupant exceptionnel se devra de signer ce document.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'approuver la convention présentée,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

15/ ACHATS CHAISES ET CHARIOT

Rapporteur : Patrice VERNIER

Les chaises utilisées lors des mariages et des élections étant abîmées, il est proposé de les renouveler.

4 devis ont été demandés à différentes entreprises :

Fournisseurs	Quantité	PU TTC	Frais TTC	Chariot TTC	Total TTC	Prix de revient unitaire
Comat et Valco	48	16.37	58.80	418.32	1 262.93	26.31
Comat et valco	33	26.23	58.80	0	843.17	25.55
Prodes	30	31.80	0	0	954.00	31.80
Prodes	45	28.00	0	0	1 008.00	22.40
Challenger	48	24.30	58.80	0	1 225.20	25.52
Direct Urbain	30	19.94	57.60	0	775.44	25.84

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider l'acquisition de chaises et d'un chariot en choisissant la référence de la chaise en tissu,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Questions diverses :

- Bastien ROUILLIER nouvel employé en contrat d'avenir est venu se présenter aux membres du conseil municipal.
- Laurent WIEDMANN, président de l'ACCA a exprimé son problème face à l'arrêté de circulation dans la forêt Hollard ; les invités de la chasse ne peuvent pas circuler sur le chemin. Il est proposé de faire diverses propositions qui seront présentées à la commission forêt puis validées lors du prochain conseil municipal.
- Les personnes du syndicat des chemins réalisent actuellement le marquage au sol sans le personnel communal.
- Il a été constaté un nid d'hirondelles sur la bâtiment Néolia.
- Des nuisances sonores ont été constatées samedi 27 mai rue des Tartres en dehors des horaires autorisés, un rappel dans l'Infos Damas du mois de juillet sera rédigé.
- Brigitte COTTIER propose de faire une réunion pour une analyse des résultats des élections présidentielles.
- Des problèmes de visibilité ont été signalés au carrefour du tilleul. Un panneau sera installé.
- Le toit de la cuisine de la salle des fêtes sera réparé le 6 juin.
- Suite à la fermeture du réservoir il y a un mois, son ouverture a été constatée présentement. Un nouveau cadenas sera posé.

Séance levée à 23h00.